

PROTECTION DES DONNÉES DES LICENCIES F.F.P.J.P.



Vu le Règlement européen (UE 2016/679) sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la libre circulation des données

Vu la loi n° 2018/493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

La F.F.P.J.P, association d'utilité publique, agréée par le Ministère des Sports et délégataire d'une mission de service public, a souhaité vous informer sur les données collectées et les modalités du traitement effectué.

Votre vie privée et la protection de vos données personnelles sont d'une grande importance. Ce document explique quelles sont celles traitées au sein de la Fédération et quelles en sont ses utilisations.

Quelles sont les données collectées et traitées ?

- **Les données personnelles au moment de votre prise/renouvellement de licence**

Des informations vous concernant en tant que joueur, dirigeant, arbitre ou éducateur (en particulier votre nom, prénom, date de naissance, sexe, catégorie, position (mutation), adresse, téléphone, e-mail, nationalité, classification, certificat médical, numéro de licence, numéro de club, secteur, date de première année de licence, dernière année de reprise, demandes de cartes, diplômes d'arbitre, éducateur, récompenses, fonction de dirigeant).

- **Les données liées à votre activité sportive fédérale**

Afin d'administrer votre participation à nos compétitions, les données suivantes sont requises :

Des informations sur les compétitions auxquelles vous participez (en particulier la date, le nom et le lieu des compétitions, vos résultats personnels, votre classement, votre palmarès, les sommes perçues ainsi que les n° de chèques libellés à votre nom lors des nationaux, supra et internationaux) ; et sanctions disciplinaires associées.

Pourquoi vos données sont-elles nécessaires et à quelles fins sont-elles traitées ?

Conformément au Règlement européen, la collecte et le traitement des données est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données des licenciés sont requises et utilisées ("traitées") pour gérer nos activités à tous les niveaux et pour administrer votre participation à nos sports (gérer les inscriptions aux diverses compétitions, gérer vos résultats, établir des classifications selon les règlements fédéraux, réaliser le palmarès de nos compétitions, etc...)

Les données des licenciés sont également utilisées pour gérer et enregistrer les sanctions disciplinaires (par exemple en gérant les suspensions, les convocations des personnes visées, etc...).

Ces données sont en outre utilisées pour fournir des informations au public, aux médias ou à des tiers intéressés (par exemple des statisticiens sportifs – ranking pétanque, boulistenaute, PPF, Quarterback, etc...) ; données pour lesquelles nous n'avons aucun contrôle sur leurs usages.

De quelles sources vos données sont-elles obtenues ?

Les données des licenciés ou informations personnelles supplémentaires sont obtenues directement par la Fédération (ou ses organes déconcentrés) lors de votre prise de licence.

Qui traite vos données ?

Vos données sont traitées à différents niveaux.

- Au niveau local, votre club affilié d'appartenance
- Au niveau départemental, le Comité départemental (organe déconcentré de la F.F.P.J.P.), les organisateurs de concours, etc...
- Au niveau régional, le Comité régional (organe déconcentré de la F.F.P.J.P.), les organisateurs de concours, etc...
- Au niveau national, la F.F.P.J.P. ou les organisateurs de concours de niveau national ou supérieur.
- D'autres actes de traitement de données se produisent, au niveau européen ou mondial, par la CEP et la FIPJP, mais nous n'avons aucun contrôle sur le traitement de vos données par ces entités.

Comment vos données sont-elles traitées ?

Les données récoltées par les clubs sont transmises au Comité départemental, puis saisies dans un logiciel de gestion dénommée GESLICO.

Elles sont ensuite gérées et utilisées dans un logiciel de tirage au sort des compétitions (GESTION CONCOURS).

La F.F.P.J.P. ne s'engagera pas dans le spamming et n'autorisera pas l'utilisation de vos informations personnelles à des fins commerciales ou publicitaires par des tiers, sauf avec votre consentement express. Lors de la prise de licence, le formulaire à remplir précise la possibilité de refus d'exploitation de vos données personnelles à des fins commerciales.

La F.F.P.J.P. exploite un site web www.ffjpp.org où elle publie les détails de ses Championnats qui peuvent inclure des informations personnelles des licenciés. Elle propose également un outil de consultation des points obtenus lors des compétitions.

Qui a accès à vos données ?

En principe, toutes les parties impliquées dans l'organisation de notre sport à n'importe quel niveau peuvent avoir accès aux informations des licenciés, mais la base de données de la F.F.P.J.P. (GESLICO) n'est accessible que par les utilisateurs nominativement listés par la Fédération.

La F.F.P.J.P. publie en outre les données des participants (Nom, prénom, numéro de licence, club ou département/région d'appartenance) sur son propre site web, par exemple pour identifier la liste des participants aux compétitions. Les données des licenciés peuvent également être partagées avec d'autres partenaires de la Pétanque (par ex. clubs, fédérations nationales, organisateurs de compétitions) ou avec d'autres tiers, partout où cela est nécessaire pour gérer votre participation à

nos sports au niveau national ou pour informer le public sur nos sports. De plus, les résultats des différentes compétitions seront normalement publiés ouvertement sur Internet. Une telle publication est toutefois toujours limitée aux données sur les participants (Nom, prénom, numéro de licence, club ou département/région d'appartenance).

Combien de temps vos données seront-elles conservées ?

En fonction de l'usage, la durée de conservation des données varie selon :

- Les règles de classification du joueur qui nécessite de conserver les données 4 ans (cf. règlements de la Fédération) ;
- Les affaires de « Discipline » avec le délai de mise à l'épreuve de 3 ans (et 5 ans pour certaines catégories d'infractions – cf. Règlement Disciplinaire), nécessitant de conserver les données pendant cette durée) ;
- La « Formation » des arbitres, éducateurs, dirigeants, etc... pour l'envoi des contenus de formation et des directives fédérales
- Le volet « médical » et le suivi de l'ensemble des licenciés (certificat médical) et suivi des sportifs de haut-niveau de la Fédération.

Au regard de tous ces éléments, la F.F.P.J.P. a décidé de définir une politique de durée de conservation des données relatives aux licenciés qui aboutira à une suppression automatique des données personnelles après 5 années sans licence.

La F.F.P.J.P. ne conserve pas, dans le cadre de ses activités commerciales, les données personnelles plus longtemps que nécessaire aux fins énoncées et pour se conformer aux exigences légales.

Quels sont vos droits en vertu de la loi sur la protection des données ?

Vous avez le droit :

- d'accéder et de demander une copie des données traitées vous concernant,
- de faire rectifier des données inexactes et de faire bloquer, effacer ou détruire des données, selon les circonstances et sous conditions¹,
- de vous opposer au traitement de vos données ou de restreindre ce traitement, selon les circonstances
- de récupérer les données dans un format informatique lisible (portabilité)

Comment sont sécurisées vos données ?

L'accès au logiciel GESLICO est réservé à des utilisateurs nominativement listés par la Fédération.

La démarche de connexion à GESLICO fait l'objet des procédures de sécurité particulières permettant la sécurisation du compte (mot de passe avec 8 caractères dont un caractère spécial, une lettre, une minuscule, une majuscule et un nombre).

Les connexions au site se feront via un protocole HTTPS (chiffrement 256 bit).

Le stockage des mots de passe se fera sous un format haché à l'aide de l'algorithme SHA256.

Vous avez des préoccupations ou des questions ou souhaitez faire valoir vos droits ???

Chaque licencié devra effectuer une demande écrite à son club d'appartenance, qui sera chargée de la transmettre au Comité Départemental d'appartenance qui jugera si le droit de rectification ou d'effacement des données est accordé au licencié au regard du respect des obligations légales et de l'exercice des missions d'intérêt public de la F.F.P.J.P.

Si vous avez des préoccupations ou des questions sur la manière dont vos données sont traitées ou gérées, n'hésitez pas à nous contacter : sve@petanque.fr